

M. Stanislas GUERINI,
*Ministre de la transformation et de la fonction
publiques*
101, rue de grenelle 75007 Paris

Mme Dominique FAURE
*Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur
et des Outre-mer, chargée des Collectivités
territoriales et de la Ruralité*
Place Beauvau - 75008 PARIS

Objet : préavis de grève national 19 mars 2024

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre déléguée,

Alors que 10 milliards d'euros d'économie sont annoncés pour 2024, après des années de choix politiques gouvernementaux qui ont pour conséquence la précarisation et l'appauvrissement d'une part croissante de la population, les services publics sont plus que jamais indispensables au maintien de la cohésion sociale de notre pays.

Des services publics forts nécessitent des agent.e.s disposant d'un statut protecteur et d'une rémunération à la hauteur de leurs qualifications. Or, l'inflation de ces deux dernières années a provoqué une hausse durable des prix, rendant inacceptable l'absence de mesures générales significatives pour les salaires et les carrières. Les qualifications ne sont pas reconnues à leur juste valeur et les carrières sont bloquées. Cette situation intenable a de graves répercussions sur les conditions de vie et de travail de tou-te-s les agent-es de la Fonction Publique.

L'effondrement du niveau des rémunérations des agent-es publics impose ainsi d'ouvrir sans délai des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en revalorisant le point d'indice.

Au contraire, le projet de loi visant à reconnaître un prétendu mérite dans la rémunération ne répond en rien aux urgences de la fonction publique territoriale. Renforcer la part des primes dans le salaire, c'est soumettre les agent-es à l'arbitraire de la hiérarchie et du politique, c'est aussi creuser encore davantage les inégalités entre les femmes et les hommes.

.../...



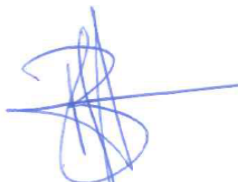
La FSU Territoriale rappelle ses revendications :

- **Une refonte générale des grilles**
- **50 points d'indice pour toutes et tous**
- **Le minimum Fonction publique (SMIC) à 1800€ net**
- **La reconnaissance des qualifications**
- **L'égalité professionnelle réelle femmes/hommes**

Aussi, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour le 19 mars 2024 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la Fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels territoriaux, titulaires et contractuel-les, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veuillez accepter, Monsieur le ministre, Madame la ministre déléguée, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



La co-secrétaire générale
Béatrice FAUVINET



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

